



# AVIS PUBLIC

## Adoption du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

Conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 de la Ville de Trois-Rivières sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle publique de l'hôtel de ville jeudi le 13 juin 2024 à compter de 10 h. Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ce sujet.

Trois-Rivières, ce 29 mai 2024.

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière